
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA **COMMUNE D'HEM-LENGLET**

Nombre de membres:	
Afférents au Conseil Municipal:	15
En exercice:	15
Qui ont pris part à la Délibération:	11

Date de convocation et d'affichage: treize juin deux mil seize.

Séance du: L'an deux mil seize, le vingt-quatre juin à 19 heures trente minutes,

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Madame Yvette BLANCHARD, Maire.

Présents:

Mme DE COCK Stéphanie - Mme D'HALLUIN Chantal - Mme HOSSELET Jeannine -
Mme BLANCHARD Yvette – Mme DZIEMBOWSKI Séverine -
MM. DUPONT François – DESCAMPS Laurent - DEL FABRO Gérald - COUELLE
Jean-Luc – Mme LELEU Nathalie - M. SENEZ Frédéric

Absents excusés : M. GUIROD Alain – M. LUDWICZAK Jérôme – M. BUADES Michel

Absent : M. PETIT David

Secrétaire de séance: Madame DE COCK Stéphanie

Objet de la délibération:

PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE :

Fusion de la communauté d'agglomération de Cambrai et de la communauté de communes de La Vacquerie :

- Par arrêté du 26 avril 2016, Monsieur le Préfet soumet à la commune un projet de périmètre de la future communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération de Cambrai et de la communauté de communes de La Vacquerie.
- Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de périmètre du 26 avril 2016.

PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE :

Extension du SIDEN SIAN aux communes de Morbecque et Steenbecque :

- Par arrêté du 26 avril 2016, Monsieur le Préfet soumet à la commune un projet de périmètre du SIDEN SIAN étendu aux communes de Morbecque et Steenbecque.
- Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de périmètre du 26 avril 2016.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DE LA RÉPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE DE L'ANNÉE 2015 POUR LA RUE DES HORTENSIAS :

Madame Le Maire présente à l'assemblée un avant-projet pour la requalification de la rue des Hortensias.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame Le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental du Nord au titre de la répartition du produit des amendes de police 2015.

SUPPRESSION DU POSTE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL 1^{ière} CLASSE :

Madame Le Maire expose aux membres de l'assemblée que Madame FRUYT Gervaise a fait

valoir ses droits à la retraite à compter du 25 mai 2016 et qu'il convient de supprimer le poste de rédacteur principal 1^{ière} classe.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de supprimer le poste de rédacteur principal 1^{ière} classe.

PARTICIPATION CITOYENNE :

Suite à la réunion qui s'est tenue avec la gendarmerie nationale le 9 juin 2016, Madame Le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de statuer sur la mise en place du dispositif de « participation citoyenne » chargé de lutter ou non efficacement contre les cambriolages.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal décident d'adhérer à ce principe de surveillance.

Ils donnent plein pouvoir à Madame Le Maire afin de signer la convention d'adhésion ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en place de ce dispositif de surveillance en collaboration avec la gendarmerie, la sous-préfecture et M. Le Procureur de la République.

DIVERS TRAVAUX DANS LA COMMUNE :

Madame le Maire informe l'assemblée que divers travaux d'entretien sur la commune doivent être effectués notamment au niveau de la passerelle (de part et d'autre de l'accès) ainsi que le comblement de nids de poule et le reprofilage du chemin aux loups.

Quatre entreprises ont été contactées, deux ont répondu à notre appel d'offres.
Il s'agit de :

- L'entreprise WDH de Marcq en Ostrevent pour un montant HT de 7 400.00 €
- L'entreprise Jean Lefebvre de Douai pour un montant de HT 5 104.30 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal choisit l'entreprise Jean Lefebvre de Douai pour un montant HT de 5 104.30 € soit un **total TTC de 6 125.16 €** et autorise Madame Le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces comptables relatives à l'objet de la présente délibération.

CONTRAT SOBRIE RESTAURATION, PRIX DU REPAS SERVI AUX ENFANTS DE LA CANTINE SCOLAIRE (POUR INFORMATION) :

Madame le Maire fait lecture à l'assemblée d'une lettre contrat de « SOBRIE RESTAURATION » concernant l'évolution pour l'année scolaire 2016/2017 du prix du repas servi aux enfants de la cantine scolaire payé au traiteur. Celui-ci sera à **2.65 € TTC**.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DE SALARIÉS EN EMPLOI D'AVENIR ET EN CONTRAT CAE – CUI

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal les délibérations du 12 février 2016 et du 08 avril 2016 concernant la mise à disposition à titre gratuit de salariés en emploi d'avenir et en contrat CAE –CUI.

Ces salariés effectueront leur contrat à temps complet sur la commune d'Hem-Lenglet.

Le montant facturé par l'employeur signataire à l'employeur d'accueil se composera du montant des salaires versés aux salariés, des charges sociales afférentes et des frais professionnels remboursés au titre de la mise à disposition, diminué du montant de l'ensemble des aides en

provenance de l'état dont l'employeur signataire bénéficie au titre de l'emploi d'avenir et du contrat CAE –CUI.

Après délibération,

Le conseil municipal accepte le principe.

LOCATIONS ZONE DE LOISIRS (CHANGEMENT)

M. THERY Raymond, résiliation au 30 juin 2016
Parcelle N° 64, « Les Grands Clairs »
Successesseur : M. WIECZOREK Dany
Loyer : 190.00 €

Mme GAUTIER Marie-Thérèse, renouvellement, au 30 juin 2016
Parcelle N°43 « Marais aux Vaches »
Loyer : 250.00 €

M. MARTIN Pierre, renouvellement, au 30 juin 2016
Parcelle N°31 « Marais aux Vaches »
Loyer : 250.00 €

M. DACQUIGNIES Samuel, renouvellement, au 30 juin 2016
Parcelle N°5 « Ancien terrain de Football »
Loyer : 190.00 €

M. BOULOGNE Pascal, résiliation au 30 juin 2016
Parcelle N° 66, « Les grands Clairs »
Successesseur ; M. et MME VALEMBOIS Willy et Audrey
Loyer : 400.00 €

Pour extrait conforme
Ainsi fait les jours, mois et an susdits
Le Maire, Blanchard Yvette,